# Département NORD Canton ANICHE Commune DECHY

## **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

#### LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

N° 2024-n°126-S

# ARRÊTÉ DU MAIRE

# Portant interdiction de stationner lors d'une manifestation

Le Maire de la Commune de DECHY,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la route,

Vu le Code la voirie routière,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public, rue Victor Hugo, à DECHY

### **ARRETONS**

-----

# Article 1er

Le stationnement sera interdit rue Victor Hugo (Parking de l'église), le mercredi 19 juin 2024 à partir de 8h00 pour l'installation d'un podium dans la cadre de la fête de la musique par les services techniques de la ville.

## Article 2.

Les services techniques de la ville se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation.

# Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ❖ M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- ❖ M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY Le 03 juin 2024

Le Maire,

Publié sur le site de la ville le 05 juin 2024

Jean-Michel SZATNY